

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Limitations d'activités en lien avec le membre inférieur

Observer, analyser et évaluer les limitations d'activités en lien avec le membre inférieur

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1007.F23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☐ Semestre d'automne☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-riche☒ Rôle de communicateur-riche☒ Rôle de promoteur-riche de la santé☐ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-riche

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »

Rôle d'expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.

Rôle de communicateur-riche

- B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents

Rôle de promoteur-riche de la santé

- E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
- E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Rôle d'apprenant – formateur-riche

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leur responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir et utiliser les connaissances nécessaires à l'observation, l'analyse, la quantification, la réalisation et l'enseignement des mouvements de la hanche, du genou et de la cheville.
- Analyser les activités impliquant les membres inférieurs, établir les liens entre celles-ci, les structures anatomiques et les fonctions de la hanche, du genou et de la cheville.
- Formuler des hypothèses tout au long du processus d'évaluation et les vérifier.
- Appliquer les interventions en lien avec le raisonnement clinique dans le cadre des situations emblématiques.
- Identifier l'importance de l'activité du membre inférieur et l'impact de ses limitations sur la santé publique et durable.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : physiologie et physiopathologie osseuse focus arthrose et ostéoporose, physiologie tendineuse et ligamentaire, anatomie descriptive et fonctionnelle de la hanche, du genou et de la cheville permettant d'approfondir les connaissances déjà acquises lors du module de la marche, pathologies traumatiques des membres inférieurs, pathologies dégénératives et lésions de surcharge des membres inférieurs.
- Evaluation : examen subjectif et objectif structuré de la hanche, du genou et de la cheville, anatomie palpatoire (focus ligamentaire cheville et genou), biométrie spécifique du membre inférieur, évaluation des mobilités, évaluation de la force des membres inférieurs, observation des boîtiers, évaluation du contrôle moteur des membres inférieurs.
- Interventions : mobilisation passive et active, renforcement, amélioration du contrôle moteur, coordination, rééducation à la marche, principes de rééducation, taping.
- Raisonnement clinique : génération d'hypothèses en lien avec les limitations et les situations emblématiques du module
- Recherche : propriétés psychométriques des questionnaires, évaluation de la validité des outils de mesure, approche réflexive de la pratique.
- Outils et innovation technologiques : initiation à l'utilisation d'applications pour smartphones et de plateformes d'exercices et d'outils en lien avec l'évaluation et le traitement des limitations d'activités des membres inférieurs.
- Préventions : connaissances des programmes de prévention des blessures des membres inférieurs et des lésions de surcharges ainsi que les principes de prévention de l'ostéoporose et de l'arthrose.
- Relations et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels). Toute absence doit être annoncée et compensée

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen oral (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 2) constitué de 2 parties, type ECOS, attribuant 2 notes dont la moyenne constituera la note de la partie A.
- Un examen écrit (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1).

Si toutes les parties de l'évaluation A et B sont supérieures ou égales à 3.5 : calcul de la moyenne avec application des coefficients attribuant une note au module allant de Fx à A

Si une ou plusieurs parties de l'évaluation A et/ou B sont inférieures à 3.5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0

Période : semaines 26, 27 et 28 de l'année civile 2026.

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent également être respectées pour que le module puisse être validé.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités :
 - les parties du module ayant obtenu une note entre 3.5 et 3.9 font l'objet d'une remédiation
- Période : semaines 35 et 36 de l'année civile 2026
 - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
 - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Etienne Roux

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 8 décembre 2025 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière